

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-062 - Réfection en carrelage du sol de l'école La Fontaine – 83 rue Saint-Martin – Condé-en-Normandie – Ouest-collectivités

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité, pour des raisons sanitaires et de sécurité, de procéder à des travaux de remplacement de carrelage de la cuisine de l'école La Fontaine – 83 rue Saint-Martin – 14110 Condé-en-Normandie,
- Considérant les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – D'autoriser la SARL CF Carrelage – 71 La Tellerie – Athis-de-l'Orne – 61430- Athis-Val-de-Rouvre à procéder à des travaux de réfection de carrelage dans la cuisine de l'école la Fontaine pour un montant de 6 472.53 € HT. soit 7 767.04 € TTC.

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 15 septembre 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE